



Renouvellement carte de séjour

Par **maccleod**, le **06/02/2013** à **12:23**

Bonjour,

Si j'ai un casier judiciaire qui n'est pas vierge, est-ce que ça peut bloquer le renouvellement de ma carte de séjour ?

Est-ce que l'administration est forcément au courant de ce qui se passe sur mon casier ?

Merci

Par **amajuris**, le **06/02/2013** à **13:59**

bjr,

un casier judiciaire non vierge est évidemment un élément défavorable pour le renouvellement d'un titre de séjour.

les conditions de renouvellement sont les mêmes que les conditions d'attribution.

avant de renouveler un titre de séjour, l'administration vérifie si vous n'avez pas commis d'infractions pénales, c'est un minimum.

cdt